



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU FRONT DE MER DE FORT BLOQUE ET SES ABORDS**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°10

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU FRONT DE MER DE FORT BLOQUE ET SES ABORDS

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Ville de Ploemeur a signé en juillet 2019 un Contrat d'Attractivité Touristique avec le Département du Morbihan qui prévoyait d'aménager les pôles balnéaires pour un littoral ploemeurois harmonisé avec entre autres la requalification de Fort-Bloqué.

Ce projet rentre dans sa phase opérationnelle. Les enjeux du projet sont nombreux car ce site très fréquenté est tour à tour un lieu de vie, un lieu touristique, un site remarquable, un lieu d'animation et un lieu de pratiques sportives.

L'engagement a été pris de co-construire ce projet avec la population Ploemeuroise et les différents usagers de l'espace afin de définir ensemble les attentes liées à ce renouvellement urbain.

A l'issue d'une première phase de consultation, et dans le cadre de la requalification des espaces publics de Fort Bloqué, la ville de Ploemeur souhaite en parallèle se faire accompagner par un maître d'œuvre.

La consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles L2125-1 1° et L2124-1, et des articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Le prestataire devra présenter une connaissance avérée en aménagement du paysage pour la conception d'espaces publics, en ingénierie voirie et réseaux, et en développement durable (déplacements doux, gestion des eaux pluviales...). Ses missions, précisées ci-dessous, s'étendront de la phase d'études jusqu'à la réception des travaux.

Les éléments de missions confiés au maître d'œuvre seront les suivants :

- ESQ/AVP : Avant-Projet
- PRO : Etudes de Projet
- ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux
- VISA : Visa d'exécution
- DET : Direction de l'Exécution des Travaux
- AOR : Assistance au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

Durant la phase d'Avant-Projet, le maître d'œuvre se chargera de réaliser les diagnostics nécessaires (diagnostic amiante sous chaussée, diagnostic de structure de chaussée, diagnostic de circulation...)

Le contrat de maîtrise d'œuvre est établi à compter de sa notification jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221010-DE

Le montant global prévisionnel du projet d'aménagement est de 3 360 000€ HT. Ce montant comprend le coût des travaux et des études.

Considérant que le résultat du jugement des offres sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du jeudi 29 septembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre concernant la requalification du front de mer de Fort Bloqué et ses abords,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres ainsi que d'éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire